



Physician Migration in Europe

**European Council of Medical Orders
Conseil Européen des Ordres des Médecins**

Dr KERZMANN - Président



PLAN

1. **Présentation du CEOM**
2. **L'expertise du CEOM**
3. **L'Observatoire européen de la démographie médicale**
4. **La régulation de la mobilité des médecins en Europe**
5. **Prochaines étapes**

Présentation réalisée pour la partie sur la Démographie grâce au **Dr ROMESTAING** du Conseil national de l'Ordre des Médecins français.

Sources:

<http://www.conseil-national.medecin.fr/demographie/presentation-871>

<http://www.ceom-ecmo.eu/observatoire-europeen-de-la-demographie-medicale-9>



1. Présentation du CEOM

Le CEOM a pour objet, depuis 1971, de **promouvoir** au sein de l'UE et de l'AELE **l'exercice d'une médecine de qualité, respectueuse des intérêts des patients.**

A cette fin, il **développe la coopération** entre ses organisations participantes et **soutient leur action** par l'élaboration de standards de qualité et de positions communes relatifs à :

- **l'éthique et la déontologie médicales,**
- **la libre circulation des professionnels de santé,**
- **la démographie médicale,**
- **la régulation médicale,**
- **la formation professionnelle des médecins,**
- **et aux problèmes de santé publique afférents à ces matières.**

Le CEOM regroupe **les Ordres des médecins et les Autorités médicales de régulation indépendantes des Etats membres de l'UE et de l'AELE** responsables soit d'éthique et de déontologie, d'inscription au tableau ou d'enregistrement, de discipline des médecins, de reconnaissance des diplômes et des niveaux de spécialités, d'autorisation à exercer, d'établissement des normes professionnelles.



2. Expertise des organisations participantes du CEOM dans la régulation de la mobilité des médecins en Europe

Une expérience acquise à travers la **connaissance**:

- **des flux** nationaux entrants/sortants
- **des impacts de la mobilité** des médecins sur la régulation médicale
- **de l'installation** des médecins dans un autre EM de l'UE:
établissement, prestation temporaire,...
- **de l'encadrement** de la mobilité dans l'intérêt de la sécurité des patients

► Les Ordres et les Autorités médicales de régulation sont les **vecteurs de cette mobilité européenne.**



3. L'Observatoire Européen de la Démographie Médicale

Création

→ 3 décembre 2010, en réunion plénière du CEOM, à l'initiative du **Président Michel LEGMANN** et du **Dr Patrick ROMESTAING**, **Président de la section Santé publique et Démographie médicale du Conseil National de l'Ordre des médecins français.**

Objectifs

- un **état des lieux** à jour de la démographie médicale
- une **harmonisation** des bases de données entre les Etats membres.
- une **analyse des flux migratoires** entre les Etats membres.



Les membres de l'Observatoire Européen de la Démographie Médicale

► **Comité de pilotage** : animé par le Dr Patrick Romestaing du **Conseil national de l'Ordre des Médecins de France (CNOM)**, et composé des représentants de:

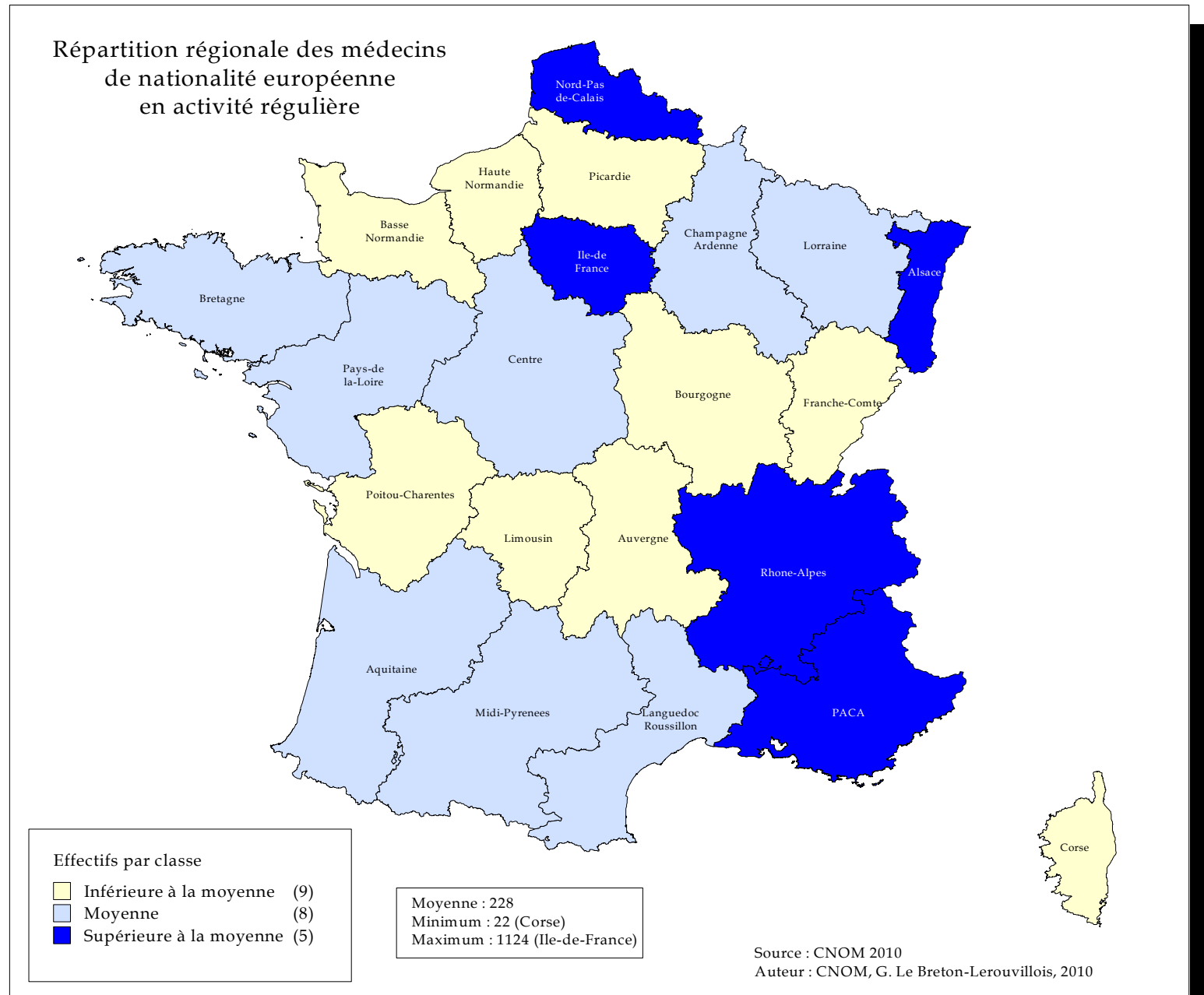
- l'Ordre des Médecins de Belgique,
- l'Ordre des Médecins de Roumanie,
- l'Ordre des Médecins de la Slovénie
- l'Union européenne des Médecins spécialistes (UEMS)
- la Fédération européenne des Médecins salariés (FEMS).

► **Comité technique** : composé des membres du Comité de pilotage et du CEOM ainsi que des organisations médicales européennes intéressées.

➤ Répartition territoriale des médecins de nationalité européenne en France

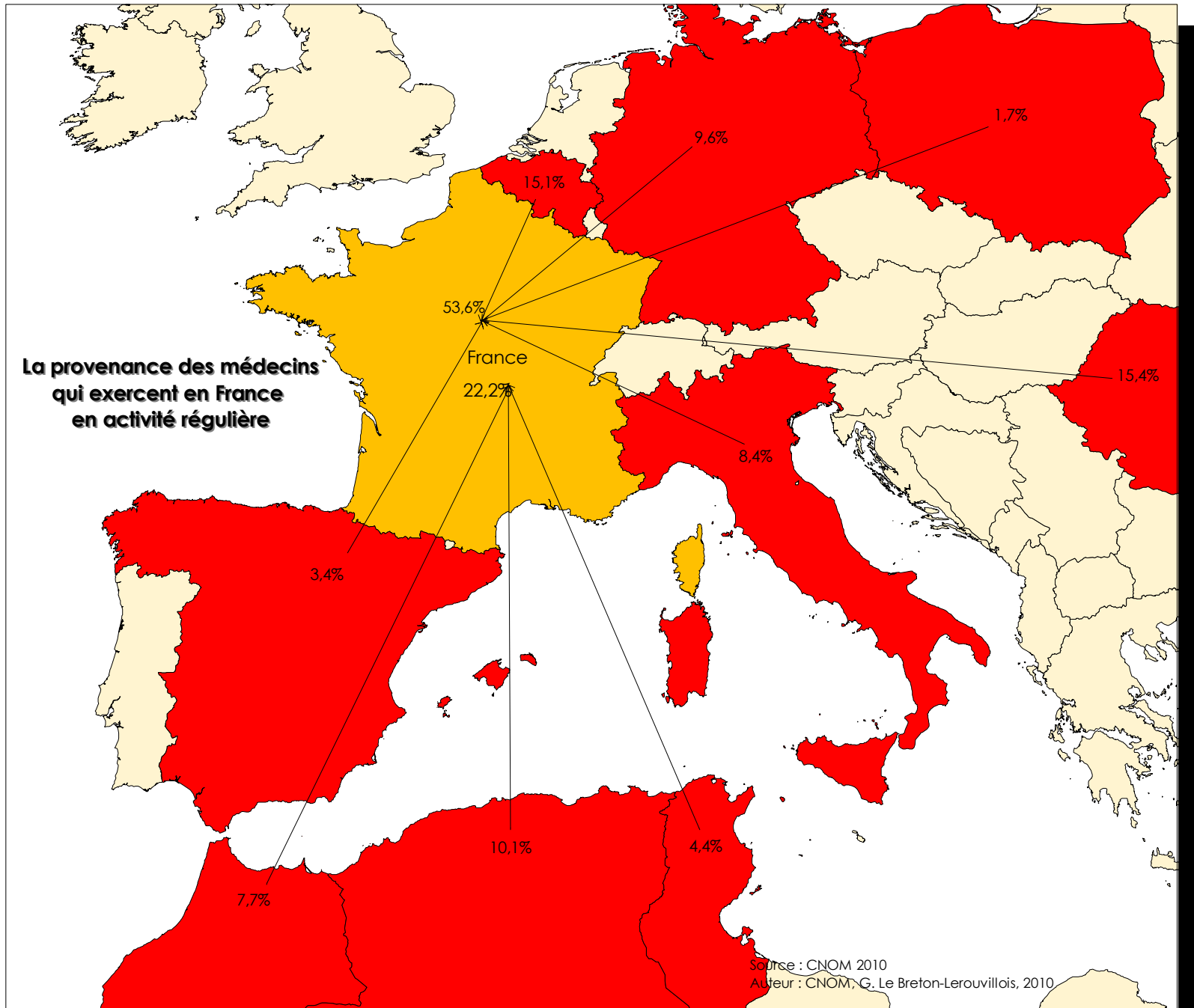


Source:
Les médecins
de nationalité
européenne et
extra
européenne en
France-CNOM-
2011
Auteure: Mme
Lebreton-
Lerouvillois





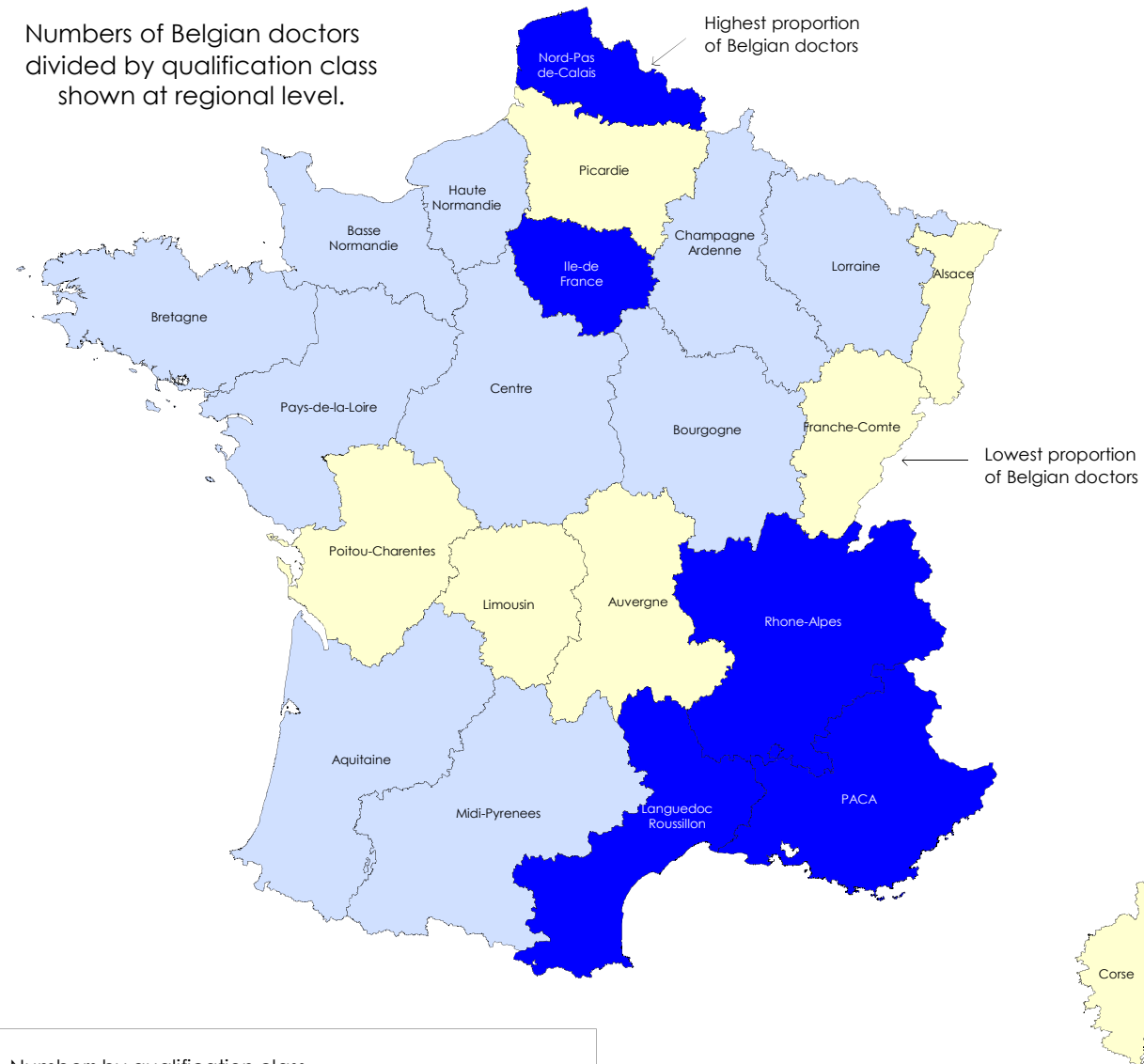
Source:
Les médecins
de nationalité
européenne et
extra
européenne en
France-CNOM-
2011
Auteure: Mme
Lebreton-
Lerouvillois





Source:
Les médecins
de nationalité
européenne et
extra
européenne en
France-CNOM-
2011
Auteure: Mme
Lebreton-
Lerouvillois

Numbers of Belgian doctors
divided by qualification class
shown at regional level.



Numbers by qualification class

[4 - 25[Below average grade	(7)
[25 - 82[Average grade	(10)
[82 - 287] Above average grade	(5)

Source : CNOM 2010
Auteur : CNOM, G. Le Breton-Lerouvillois, 2010



Une mobilité à quantifier mais quelle en est la qualité?



4. La régulation de la mobilité des médecins en Europe (1/3)

La reconnaissance des qualifications professionnelles:

- Validité des diplômes (problème de fraude)
- Connaissance nécessaire de la langue de l'Etat d'accueil
- Meilleur encadrement des médecins exerçant en libre prestation de service (exercice temporaire, souvent frontalier).
- Coopération administrative entre les Autorités compétentes renforcée via le système d'information du Marché intérieur (IMI).
- Diffusion encadrée des sanctions disciplinaires.
(liste non exhaustive)

► **La révision de la Directive 2005/36/CE** qui a un impact majeur sur la mobilité des médecins en Europe.

► Le Réseau Informel des Autorités compétentes des Médecins, dont font partie plusieurs organisations participantes du CEOM a ciblé les grands axes de la révision de la directive pour les Médecins.



La régulation de la mobilité des médecins en Europe (2/3)

L'éthique et la protection des patients:

En 2010 le CEOM, réuni à Lisbonne, a décidé de mettre à jour ces principes contenus dans les *Principes d'éthique médicale européenne (1987)* ainsi que dans *l'Annexe à la Conférence internationale des Ordres et des Organismes d'attributions similaires (1995)* et a entrepris une importante réflexion théorique depuis San Remo (réunions de 2005 et 2010) sur ces deux domaines de l'éthique et de la déontologie.

Le CEOM s'est doté d'une méthode de travail consistant à dégager de ces textes ce qui relève spécifiquement à l'éthique médicale considérée comme corpus de valeurs morales, de ce qui relève de la déontologie considérée comme code d'obligations professionnelles et disciplinaires. En effet, si l'éthique inspire directement la déontologie, elle ne se confond pas avec elle.

La **Charte Européenne d'Éthique Médicale** a été adoptée le 10 juin 2011 à Kos par le CEOM.

Les travaux portant plus spécifiquement sur la déontologie se poursuivent activement.

La régulation de la mobilité des médecins en Europe (3/3)

La révision de la Directive sur le temps de travail:



- There should be a maximum average working week of 48 hours.
- All time spent at the premises should be counted as working time.
- The reference period should be a maximum of 6 months.
- The individual opt-out for doctors in training should be abolished.
- Short-term contracts should not be excluded from the Working Time Directive.
- Compensatory rest should be taken immediately after the period worked.

Source: *Position of the Doctors in Europe*, June 14th 2008



5. Prochaines étapes

Un défi européen

Les suites du *Livre vert sur le personnel de santé* en Europe

- Un plan d'action
- Une action conjointe

Tels qu'annoncés lors de l'événement de l'European Observatory on Health Systems and Policies organisé par l'Eurodéputé Mme Parvanova le 31 mai 2011.

Un défi mondial

Les suites du Code de pratique pour le recrutement international des personnels de santé de l'OMS



Merci pour votre attention!

Pour toute question: ceom@cn.medecin.fr